

DSDEN13
Division des personnels
enseignants du 1er degré
Bureau DPE1
2023-2024

DEMANDE DE RECLASSEMENT
DANS LE CORPS DES PROFESSEURS DES ÉCOLES
2023-2024

ÉTAT CIVIL		
NOM D'USAGE :	NOM PATRONYMIQUE :	
Prénom :	Date de naissance : ____/____/____	
SITUATION ACTUELLE		
Date de nomination dans le corps des professeurs des écoles : ____/____/____		
Admis au concours / recruté(e) :		
<input type="checkbox"/> Concours externe	<input type="checkbox"/> 3 ^{ème} concours	<input type="checkbox"/> Concours interne
<input type="checkbox"/> Voie du détachement interne de la fonction publique - Session :		
<input type="checkbox"/> Autre. Précisez :		
SERVICE NATIONAL ACTIF – SERVICE CIVIQUE		
Avez-vous effectué un service national actif ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Avez-vous effectué un service civique ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
SITUATION(S) AVANT VOTRE NOMINATION EN QUALITÉ DE STAGIAIRE		
Avez-vous déjà été fonctionnaire STAGIAIRE et/ou TITULAIRE ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Si oui, dans quel ministère ou administration ?		
dans quels grade et catégorie (A, B ou C) ?		
Avez-vous déjà été agent public NON TITULAIRE (contractuel) ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Si oui, étiez- vous :		
<input type="checkbox"/> Auxiliaire ou contractuel(le)	<input type="checkbox"/> Suppléant(e)	<input type="checkbox"/> Contractuel alternant en Master
<input type="checkbox"/> Maître d'internat ou surveillant d'externat	<input type="checkbox"/> Assistant d'éducation, AVS-i, AESH, EAP	
<input type="checkbox"/> Démission le :	<input type="checkbox"/> Autres : précisez	
- Dans quelle administration ?		
- Dernier indice de rémunération ? (voir fiche de paie)		
Avez-vous déjà accompli des services d'enseignement ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Si oui, ces missions ont été accomplies dans un établissement :		
<input type="checkbox"/> Public	<input type="checkbox"/> Privé sous contrat	<input type="checkbox"/> Privé hors contrat
Si vous avez accompli des services dans le privé : quelle est la durée de vos activités professionnelles antérieures ?		
.....		

Je, soussigné(e)..... atteste l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

Fait à....., le ____/____/____

Signature du demandeur :

ETAT DETAILLE DES SERVICES ACCOMPLIS

À compléter et renvoyer obligatoirement même si vous ne justifiez d'aucun service

Indiquez vos expériences professionnelles antérieures dans l'ordre chronologique.

Indiquez précisément (nature et durée) les disponibilités et congés - hors congés annuels - obtenus (congé parental, etc).

Inscrivez « ÉTAT NÉANT » si vous ne justifiez d'aucun service susceptible d'être pris en compte.

ADMINISTRATION / ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE (1)	CORPS / GRADE CATÉGORIE / STATUT (2)	PÉRIODE D'EXERCICE CONTINU (3)		QUOTITÉ DE SERVICE (4)
		du	au	

(1) Dénomination et adresse précises

(2) Corps, grade, catégorie ou emploi selon le cas. Précisez le statut : titulaire / stagiaire / auxiliaire / contractuel ou qualité

(3) Jour / Mois / Année de début et de fin

(4) Indiquez la quotité hebdomadaire en pourcentage (temps complet / temps partiel)

Fait à....., le ____/ ____/ _____

Signature du demandeur :

PIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT

SI VOUS AVEZ ETE STAGIAIRE / TITULAIRE de la fonction publique (enseignement ou hors enseignement) :

- dernier arrêté de promotion indiquant l'indice (indice brut et indice nouveau majoré), le dernier échelon et l'ancienneté d'échelon détenue
- copie de la dernière grille indiciaire de votre administration d'origine (2023)
- copie du dernier bulletin de salaire
- état détaillé des services accomplis au 31/08/2023 (à demander à votre administration d'origine)

SI VOUS AVEZ ETE AGENT PUBLIC NON TITULAIRE (éducation nationale ou hors éducation nationale):

- état détaillé des services accomplis établi par le service payeur, indiquant :
 - les dates de début et de fin d'activité, et la quotité hebdomadaire des services
 - la catégorie (A, B ou C) de la fonction occupée
- copie du contrat de recrutement - Joindre les éventuels avenants
- copie du dernier bulletin de salaire

SI VOUS AVEZ ACCOMPLI DES SERVICES au sein d'établissements relevant de l'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Services d'enseignement accomplis dans un établissement d'enseignement privé sous contrat d'association ou services de direction accomplis dans un établissement d'enseignement privé sous contrat d'association (Maître auxiliaire, maître délégué dit suppléant et services de direction)

- état détaillé des services accomplis indiquant la durée précise des services, les fonctions, la quotité hebdomadaire de service et le statut de l'établissement sous contrat (à demander au rectorat de l'académie dont vous dépendiez ou au service gestionnaire du ministère)
- copie du dernier bulletin de salaire

SI VOUS AVEZ ACCOMPLI DES SERVICES en qualité de professeur, lecteur ou d'assistant dans un établissement d'ENSEIGNEMENT A L'ETRANGER

Les services cités ci-dessus sont retenus si vous avez été employé(e) par l'intermédiaire du ministère de l'Education nationale, ou par l'intermédiaire du ministère des affaires étrangères et du développement International.

- demande de validation de services : www.france-education-international.fr/assistants-francais-a-letranger/validation-services
- copie du dernier bulletin de salaire
- document de l'employeur indiquant la durée hebdomadaire de service d'un titulaire à temps complet

SI VOUS AVEZ ACCOMPLI DES SERVICES DANS LE PRIVE

- Copie des contrats de travail
- Certificats de travail

SI VOUS AVEZ ACCOMPLI un SERVICE NATIONAL actif ou un SERVICE CIVIQUE

Pour le service national : personnes nées avant 1979

- état signalétique des services délivré par le centre des archives du personnel militaire de Pau - CAPM, indiquant précisément la date de début et la date de radiation des contrôles

Pour le service civique :

- attestation de service civique mentionnant précisément les dates et durées des services effectués

SI VOUS AVEZ ACCOMPLI une scolarité dans les ECOLES NORMALES SUPERIEURES

- certificat de scolarité

INFORMATIONS IMPORTANTES

En application des dispositions du statut particulier des professeurs des écoles (décret n°90-680 du 1^{er} août 1990), les stagiaires sont reclassés dès leur entrée en stage ; cette opération consiste à déterminer l'échelon, et par conséquent l'indice de rémunération de stagiaire.

Il faut distinguer procédure de reclassement et ancienneté de services :

- La procédure de reclassement a une incidence sur l'échelon donc une incidence financière,
- L'ancienneté de services permet d'obtenir de comptabiliser les années d'exercice. Seuls les anciens fonctionnaires stagiaires et/ou titulaires ainsi que les agents ayant effectué un service militaire ou un service civique peuvent y prétendre.

Votre reclassement éventuel sera pris en compte à la date de votre nomination, soit au 1^{er} septembre 2023.

Une liste récapitulative des missions accomplies, chronologique, devra être jointe au dossier (tableau page 2/4).

Il est impératif de faire parvenir le formulaire de demande de reclassement dûment complété et signé, accompagné des justificatifs énumérés. Il vous est recommandé d'agrafer tous les documents ensemble.

Les dossiers complets doivent être adressés, PAR VOIE POSTALE UNIQUEMENT, avant le 2 décembre 2023 à :

DSDEN

Division des personnels enseignants

Bureau DPE1

28, bd Charles Nédélec

13321 Marseille cedex 01

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) pourront effectuer une demande de reclassement au moment de leur titularisation. Dans la mesure où le recrutement des travailleurs handicapés est un recrutement sur titres (article 2 du décret du 25 août 1995), les règles régissant la reprise des services antérieurs sont celles applicables aux lauréats du concours externe.